

Extrait du registre des
du Conseil



délibérations
d'Administration du

C.C.A.S.

Séance du 04 Avril 2024

DELIBERATION N° 11/2024

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène, M. PORTE Henri-Michel, Mme RAFIA Kadija, Mme SAHUN Véronique

Représentées :

Absents excusés : M. GACHON Loïc.

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 05 avril 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : M. BARGES Remy, Directeur du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 14 (quatorze).

Le nombre de votants est arrêté à 14 (quatorze) voix.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le débat d'orientation budgétaire et la délibération 01/2024 du conseil d'administration du 27 février 2024.

Vu la délibération 10/2024 d'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023.

Considérant que le budget primitif constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'un établissement public local.

DELIBERATION N° 11/2024 suite

Considérant que dès validation par l'organe délibérant, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Considérant que, par ailleurs, que le budget se présente en deux parties, chacune devant être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses :

- une section de fonctionnement, retraçant schématiquement toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services,
- une section d'investissement, présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, financés par les ressources propres du CCAS, par des dotations et subventions ou éventuellement par l'emprunt.

Considérant que Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles, après avoir exposé la synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2024, soumet aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2024 dont les Recettes et les Dépenses s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION	DEPENSE		RECETTES		
	CHAPITRE	BP 2024	CHAPITRE	BP 2024	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	262 500,00 €	002	643 486,01 €
		012	1 237 100,00 €	013	23 000,00 €
		65	384 613,29 €	70	91 700,00 €
		66	1072,72 €	74	1 165 000,00 €
		67	500,00 €	75	3 200,00 €
		68	600,00€	77	0,00 €
	ORDRE	042	40 000,00 €	042	0,00€
	TOTAL	1 926 386,01 €	TOTAL	1 926 386,01€	
INVESTISSEMENT	REEL	16	24 946,91 €	001	495 382,70€
		20	60 000,00 €	10	1 000,00 €
		21	451 435,79 €	27	4000,00 €
		27	4 000,00 €		
	ORDRE	040	0,00 €	040	40 000,00 €
	TOTAL	540 382,70€ €	TOTAL	540 382,70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le Budget Primitif 2024, chapitre par chapitre, selon le document joint et le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA

